

Odycé.

Odycé SAS
Membre de Moore Global
4, rue Léon Paulet, 13008 Marseille
5, rue Salneuve, 75017 Paris

SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE ALPES

Association Loi 1901

Siège social : 2 avenue du colonel Reynaud
13660 ORGON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

*Certifié conforme
le 05.05.2026*

*Certifié conforme
le 05 Mai 2026
La présidente
B. CROUAT*

*La trésorière,
Elisabeth Andrieux*



Solidarité Paysans Provence Alpes
2, Ave Colonel Reynaud
13660 ORGON
Tél. 04 90 73 17 61 - Fax 04 90 73 42 79



Odycé SAS - Membre de Moore Global

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE ALPES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 22 avril 2026,
Le commissaire aux comptes,

Signé par :

F4158F6510A7447...

Valentin MALBOS

Odycé SAS

Membre de Moore Global

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	7 776	7 776				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	46 969	44 155	2 814	4 505	1 691	37.53
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	430		430	430		
	Prêts						
	Autres						
	Total I	55 175	51 931	3 244	4 935	1 691	34.26
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	128 176	37 380	90 796	141 978	51 182	36.05
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	122 126		122 126	104 572	17 554	16.79
	Charges constatées d'avance (2)	5 011		5 011	1 426	3 585	251.47
	Total II	255 312	37 380	217 932	247 976	30 043	12.12
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		310 488	89 311	221 176	252 911	31 734	12.55

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	29 987	29 987		
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	8 230	8 230		
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	112 870	90 562	22 308	24.63
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	14 403	22 308	36 711	164.57
	Situation nette (sous total)	136 684	151 087	14 403	9.53
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	136 684	151 087	14 403	9.53
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés				
	Total II				
	Provisions pour risques				
DETTES (1)	Provisions pour charges	23 046	20 220	2 825	13.97
	Total III	23 046	20 220	2 825	13.97
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
DETTES (2)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8 007	11 343	3 336	29.41
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	39 770	33 479	6 291	18.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 500	10 500	100.00
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	13 670	26 281	12 611	47.99
	Total IV	61 447	81 603	20 156	24.70
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	221 176	252 911	31 734	12.55

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	8 929		8 743		186	2.13
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	4 500		129 674		125 174	96.53
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	304 651		186 172		118 479	63.64
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	76 093		12 000		64 093	534.10
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 063		1 516		547	36.09
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	2 174		170		2 004	NS
Total I	398 410		338 275		60 135	17.78
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	81 615		101 783		20 169	19.82
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	2 969		1 068		1 901	177.93
Salaires et traitements	204 999		203 055		1 944	0.96
Charges sociales	79 962		76 835		3 126	4.07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 691		3 004		1 313	43.70
Dotations aux provisions	41 093		4 293		36 800	857.18
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	1 992		2		1 990	NS
Total II	414 320		390 041		24 279	6.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	15 910		51 766		35 855	69.26

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 507	1 637	130	7.97
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 507	1 637	130	7.97
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 507	1 637	130	7.97
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	14 403	50 128	35 725	71.27
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		72 266	72 266	100.00
Sur opérations en capital		885	885	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		73 151	73 151	100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		715	715	100.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		715	715	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		72 436	72 436	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	399 917	413 064	13 147	3.18
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	414 320	390 756	23 564	6.03
5. EXCEDENT OU DEFICIT	14 403	22 308	36 711	164.57

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	2 288		1 895		393	20.73
Bénévolat	17 483		17 463		20	0.12
TOTAL	19 772		19 358		413	2.14
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature	2 288		1 895		393	20.73
Personnel bénévole	17 483		17 463		20	0.12
TOTAL	19 772		19 358		413	2.14

2 Avenue Colonel Reynaud

13660 ORGON

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

COMPTA973

121 Bd de la Blancarde

13004 MARSEILLE

0667611949

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	8
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	8
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	9
Informations générales complémentaires	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	10
Tableau de variation des fonds propres	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Autres immobilisations incorporelles	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Dépréciation des créances	12
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	13
Disponibilités en Euros	13
Produits à recevoir	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	14
Rémunération des dirigeants	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
Valorisation des contributions volontaires	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 221 176.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 398 409.55 Euros et dégageant un déficit de 14 403.45- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'association Solidarité Paysans Provence Alpes est membre de l'association nationale Solidarité Paysans. Elle en est l'échelon régional sur le territoire de la région Sud PACA. Son objet essentiel est d'accueillir et d'accompagner tout membre d'une famille paysanne, en activité, en retrait, ou ayant dû quitter la profession et connaissant des difficultés liées à l'activité agricole. Celles-ci peuvent être d'ordre économique, social, fiscal, juridique, familial, psychologique, concerner la santé ou l'état du logement, sans que cette liste soit nominative.

L'accompagnement est effectué autant que possible par un binôme constitué d'un(e) bénévole et d'un(e) salarié(e).

7 salarié(e) au 31/12/2025, 6,34 ETP en moyenne sur l'année 2025, répartis sur 3 bureaux couvrant la région.

1 salariée accompagnatrice rurale au Cannet des Maures pour le 83 et le 06, 1 salariée accompagnatrice rurale à Sisteron pour le 04 et le 05 et 3 salarié(e)s accompagnateurs(trices) ruraux(ales) et 1 assistante administrative à Orgon pour le 13 et le 84, 1 salariée directrice à Orgon pour la Région.

En 2025, 45 bénévoles sont intervenus. Au total, 268 agriculteurs et leurs familles ont été accompagnés soit 45 dans les Alpes de Haute Provence, 15 dans les Hautes Alpes, 116 dans les Bouches du Rhône, 47 dans le Vaucluse, 37 dans le Var et 8 dans les Alpes Maritimes.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 776		
Matériel de transport	22 745		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 224		
TOTAL	46 969		
Autres titres immobilisés	430		
TOTAL	430		
TOTAL GENERAL	55 175		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			7 776	7 776
Matériel de transport			22 745	22 745
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 224	24 224
TOTAL			46 969	46 969
Autres titres immobilisés			430	430
TOTAL			430	430
TOTAL GENERAL			55 175	55 175

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	7 776			7 776
Matériel de transport		22 745			22 745
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		19 719	1 691		21 410
TOTAL		42 464	1 691		44 155
TOTAL GENERAL		50 240	1 691		51 931
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 691				
TOTAL	1 691				
TOTAL GENERAL	1 691				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	29 987				29 987
Réserves	8 230				8 230
Report à nouveau	90 562		22 308	0	112 870
Excédent ou déficit de l'exercice	22 308	22 308-	14 403-		14 403-
Situation nette	151 087	22 308-	30 213	22 308	136 684
TOTAL I	151 087	22 308-	7 905	0	136 684

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	20 220	3 713	888		23 046
TOTAL	20 220	3 713	888		23 046

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 175		1 175		
Autres provisions pour dépréciation		37 380			37 380
TOTAL	1 175	37 380	1 175		37 380
TOTAL GENERAL	21 395	41 093	2 063		60 426
Dont dotations et reprises d'exploitation		41 093	2 063		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	846	846	
Divers état et autres collectivités publiques	115 330	77 950	37 380
Débiteurs divers	12 000	12 000	
Charges constatées d'avance	5 011	5 011	
TOTAL	133 186	95 806	37 380

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 007	8 007		
Personnel et comptes rattachés	18 952	18 952		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 596	20 596		
Autres impôts taxes et assimilés	222	222		
Produits constatés d'avance	13 670	13 670		
TOTAL	61 447	61 447		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	7 776	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériels de bureau et inform.	Linéaire	2 à 3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Il n'y a pas eu d'avance ni crédit alloué aux dirigeants en 2025.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	116 176
Total	116 176

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 564
Dettes fiscales et sociales	26 021
Total	31 585

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 011
Total	5 011
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	13 670
Total	13 670

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
ARS	9 389
Communes	11 612
Communautés de communes	32 650
Conseils départementaux	151 000
Conseil régional	100 000
Total	304 651

Répartition par secteur géographique	Montant
France	304 651
Total	304 651

Rémunération des dirigeants

Il n'a été versé en 2025 aucune rémunération aux dirigeants.

En revanche, il a été comptabilisé des frais de représentation pour la Présidence pour un montant de 5 000 €, montant correspondant au plafond de ce qui a été décidé en réunion du conseil d'administration.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	6
Total	6

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sont évaluées à 19 772 € et correspondent à :

- indemnités kilométriques renoncées par les administrateurs : 2 288 €, valorisées à 0.40 € le kilomètre (soit un total de 5 721 km).
- 17 483,22 € de bénévolat, correspondant au temps passé par les administrateurs, valorisé à un coût de revient de 14,75 € de l'heure (soit 1 184.50 heures).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
 Ces derniers se limitent donc à l'indemnité légale de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	8 438
45 à 54 ans	11 à 20 ans	898
35 à 44 ans	21 à 30 ans	13 710
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		23 046

Hypothèses de calculs retenues

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
 Ces derniers se limitent donc à l'indemnité légale de départ à la retraite.

La provision est inscrite dans les comptes de l'association : 23 046 € au 31.12.2025
 contre 20 220 € au 31.12.2024, soit une dotation comptabilisée pour 3 713 € et une
 reprise de provision de 888 €.

Le montant de la provision pour 23 046 € se décompose ainsi :

- 16 812 € d'indemnités,
- 6 234 € de cotisations sociales sur indemnités (soit un taux de 37.08%).

Le calcul de l'indemnité est effectué au 31.12.2025, sans aucune projection à la date de
 la retraite, aucune actualisation, aucune hypothèse d'inflation (augmentation des
 salaire), de taux de turnover ou de taux de mortalité.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			23 046
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			



Odycé SAS

Membre de Moore Global
4, rue Léon Paulet, 13008 Marseille
5, rue Salneuve, 75017 Paris

SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE ALPES

Association Loi 1901

Siège social : 2 avenue du colonel Reynaud
13660 ORGON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Odycé SAS - Membre de Moore Global

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia



SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE ALPES

Association Loi 1901

Siège social : 2 avenue du colonel Reynaud

13660 ORGON

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association de Solidarité Paysans Provence Alpes,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration en date du 23 juin 2020 et du 11 octobre 2022 :

- Prise en charge du coût de remplacement de l'administrateur par un salarié en utilisant un service de remplacement ou en se basant sur leur tarif, soit en prenant en compte le nombre de jours effectif, soit sur un forfait de 52 jours/par an

Bénéficiaire	Objet de la convention	Montant	A la charge de
Mme Benedicte CROUAU - Présidente	Prise en charge du coût de remplacement – forfait 52 jours/an – Acté par le CA du 23 juin 2020 et du 11 octobre 2022	5 000 €	Association Solidarité Paysans Provence Alpes

Fait à Marseille, le 22 avril 2026

Le commissaire aux comptes,

Signé par :

F4158F6510A7447...

Valentin MALBOS

Odyce SAS

Membre de Moore Global

